

Je reçois un signalement

Violences - violences sexistes et sexuelles - harcèlement - discrimination

Mon rôle : protéger, identifier, décider, tracer, suivre, améliorer.

Traiter n'est pas forcément enquêter.

1

Protéger

Y a-t-il un danger immédiat ?

La personne peut-elle poursuivre la formation dans des conditions adaptées ?

Faut-il éviter un contact, adapter l'organisation ou alerter ?

Ne pas faire porter systématiquement la mesure de protection à la personne qui signale.

2

Identifier le périmètre

Qui ou quoi est concerné ?

- un apprenant
- un salarié ou formateur de l'OF
- un sous-traitant
- une entreprise d'accueil
- une règle ou une décision de l'OF
- des faits extérieurs à la formation

Je distingue ce qui relève de l'OF et ce qui doit être orienté vers un autre acteur.



3

Décider des suites

Avons-nous assez d'éléments pour agir ?

Réponses possibles : intervention pédagogique, mesure de protection, procédure disciplinaire, orientation, vérifications complémentaires.

Si une investigation est nécessaire, garantir impartialité, confidentialité et rigueur.

4

Tracer sans surexposer

Suivi **qualité** : référence - date - catégorie - statut - action - clôture

Dossier confidentiel séparé si des données nominatives sont nécessaires.

Accès limité aux personnes qui doivent traiter ou décider.

5

Suivre

Le signalement a-t-il bien été pris en charge ?

La personne peut-elle poursuivre son parcours ?

La situation se répète-t-elle ?

Clore un dossier ne signifie pas oublier la situation.

6

Améliorer

Que nous apprend cette situation sur notre organisation ?

- une règle à revoir
- une consigne à rappeler
- un support ou une pratique à corriger
- un canal de signalement à améliorer

Un incident peut devenir une action d'amélioration.



À éviter



- Confronter automatiquement les personnes
- Proposer systématiquement une médiation
- Promettre une sanction avant examen
- Diffuser le signalement à toute l'équipe
- Conserver toutes les informations "au cas où"